

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Présents : Patrick ARNOULD, Françoise BERNARD, Jean-Yves COLAS, Gérard MORIN, Jean-Christophe SERMONAT

Excusés : Antoine PAGEAULT-MASSIN, Éric VILLEVIÈRE avec pouvoir, Carole JACQUET-DUPUIS avec pouvoir, Mathieu GUILLET avec pouvoir

Secrétaire de séance : Jean-Yves COLAS

La séance est ouverte à 20h20. Madame le Maire prononce un hommage pour Mireille, par rapport à ses engagements dont le dernier au sein du conseil municipal avec la fonction de 3^{ème} adjointe. À la suite de son décès, le conseil municipal prévu le 22 novembre n'a pas été tenu ; les élus présents ont échangé entre eux et avec les deux habitants qui s'étaient présentés pour assister au conseil.

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 10 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délégués aux différents organismes de regroupement : choix du mode de l'élection
- Election des délégués aux différents organismes de regroupement
- Rallye des Vins
- Eclairage public
- Recrutement secrétaire de Mairie
- Organisation du recensement
- Questions diverses

Madame le Maire demande que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour : Modification d'une subvention « La Table Ronde » et Dissolution du Centre de Première Intervention (C.P.I. de MANCEY). Les conseillers valident cette demande à l'unanimité.

1 – MODIFICATION D'UNE SUBVENTION « LA TABLE RONDE »

Une subvention de 235,80 € a été attribuée à « LA TABLE RONDE ». Il est nécessaire de préciser la dénomination exacte de l'association, soit « MANCEY ANIMATION ET PATRIMOINE », afin de pouvoir lui verser cette subvention. Cette modification est adoptée à l'unanimité.

2 – DISSOLUTION DU CPI de MANCEY

Malgré les appels à de nouvelles candidatures, l'effectif du CPI de MANCEY reste insuffisant (3 sapeurs-pompiers volontaires). De ce fait, il est nécessaire de demander la dissolution du CPI de Mancey. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide le fait de soumettre au service compétent du SDIS la dissolution du Centre de première intervention (CPI) de Mancey à la date du 31 décembre 2022 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette dissolution.

3 – DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES DE REGROUPEMENT : CHOIX DU MODE DE L'ÉLECTION

Afin de remplacer les délégués démissionnaires aux différents organismes de regroupement, il est possible de remplacer uniquement les délégués démissionnaires ou de remplacer l'intégralité des délégués de la commune.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce choix.

Résultat du vote : 6 votes pour le remplacement des délégués démissionnaires – 2 votes pour le remplacement de l'ensemble des délégués.

4 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES DE REGROUPEMENT :

SIVOS : Il est proposé de procéder au remplacement de Laetitia GRAVALLON, Titulaire.

Candidature de Françoise BERNARD qui est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

SYDESL : Il est proposé de procéder au remplacement de Jean-Yves COLAS, titulaire, qui souhaite devenir suppléant.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, les délégués du SYDESL comme suit :

Titulaires : Patrick ARNOULD – Éric VILLEVIÈRE

Suppléant : Jean-Yves COLAS

SYNDICAT DES EAUX : Il est proposé de procéder au remplacement de Madame Caroline BOUCHER, suppléante.

Candidature de Jean-Yves COLAS qui est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

OFFICE DU TOURISME : Il est proposé de procéder au remplacement de :

- Laetitia GRAVALLON, titulaire – nomination de Mme Françoise BERNARD
- Frédérique GAGNOL, suppléante – nomination de Gérard MORIN

5 – RALLYE DES VINS

La demande de l'organisateur d'emprunter les routes sur la Commune de Mancey pour l'édition 2023 est soumise au Conseil Municipal.

Après délibération, le passage sur la Commune de Mancey de l'édition 2023 du Rallye des Vins est validé - Résultat du vote : deux voix pour, cinq abstentions, une voix contre.

Une consultation des habitants aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2023 pour le passage de l'édition 2024 sur la commune.

6 – ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public pèse pour 35 % de la consommation totale d'électricité de la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide la modification des horaires de fermeture de l'éclairage public : nouvel horaire 21 h 30 (ancien horaire 23 heures).

En ce qui concerne la salle des fêtes : lancement d'un audit énergétique, élaboration des schémas électriques, remplacement du disjoncteur actuel par ENEDIS, révision de la fonction délestage, création d'un départ externe, investissement d'un tableau triphasé normalisé, mise en place d'une convention de raccordement pour les utilisateurs externes.

Prise de raccordement utilisable pour les manifestations à créer au local technique.

7 – RECRUTEMENT SECRÉTAIRE DE MAIRIE :

Le secrétaire de mairie recruté sur un CDD de 4 mois ne restera pas pour le poste de secrétaire de mairie (25 heures hebdomadaires).

Madame le maire demande l'autorisation de lancer un nouveau recrutement et d'embaucher, pour faire face au départ de la secrétaire en poste, une personne qui puisse faire quelques heures de vacation en attendant le recrutement définitif. Cette demande est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8 – ORGANISATION DU RECENSEMENT :

Il est nécessaire de procéder au recrutement de deux agents recenseurs : indemnité de 387 € par agent.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements au C.C.A.S. pour l'organisation du repas des aînés et des colis de Noël
- Dépose et installation d'isolation et de faux plafond à la salle des fêtes par notre agent technique
- Préparation d'une demande de subvention auprès du Département, dans le cadre de l'appel à projets 2023 pour les collectivités (projet de travaux en mairie : toiture, isolation, accueil).
- Accueil ce week-end et ce début de semaine d'étudiants d'Agro Sup Dijon qui sont venus évaluer la démarche Villages du Futur dans notre village lauréat.

Cérémonie des vœux du Maire fixée le samedi 7 janvier à 11 h 00 en mairie, suivi du verre de l'amitié

La séance est levée à 22h30 – Prochain conseil prévu le 24 janvier 2023 (date à confirmer)

Le Maire, Françoise BERNARD